

Babill'



Janvier 2016

A APARS

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN
EXPOSÉ TECHNIQUE**

lundi, le 1^{er} février 2016
(dès 18h30)

Centre Marcel-Dulude,
530, boul. Clairevue Ouest,
St-Bruno J3V 6B3

FRANÇOIS FAUCHER

Artiste peintre / Huile ~ www.vibgallery.com

« Dès l'âge de 16 ans, François Faucher a commencé à peindre à l'huile de façon régulière. Comme plusieurs artistes, il se plaisait à reproduire la nature et les paysages, toujours en leur donnant une touche personnelle.

En 1983, alors qu'il peignait à l'extérieur par un froid intense, il a placé quelques coups de pinceau au mauvais endroit sur la toile, car sa main tremblait. En observant ce tableau, il a remarqué certaines vibrations dans l'image.

Par la suite, il a exploité cette découverte en déformant ses sujets d'abord timidement, puis de façon très prononcée, d'où ses éléments détachés. Ce style unique et personnel qu'il a appelé « vibrationnisme » a été mis au point au cours d'une évolution constante, échelonnée sur plusieurs années de travail et de recherche.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Déroulement de la soirée



Lors de son exposé, François Faucher expliquera comment, lorsqu'il était jeune, il en est venu à peindre et ce qui a fait qu'il a persisté dans ce domaine. Les éléments de sa vie qui ont influencé ses choix de sujets.

- Il parlera de son cheminement artistique, à partir de peintre paysagiste jusqu'à la création du vibrationnisme et de l'évolution de son style.
- Il parlera de ses principales réalisations, ses expositions dans différents pays, les salons d'art en France, les Artexpos, etc...
- Il présentera sa fameuse toile « L'Accord du lac Meech », événement qui a eu lieu il y a 25 ans.
- Grâce à une démonstration, il expliquera sa technique et se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 11 janvier 2016
MICHEL LEROUX

Artiste peintre / Huile ~ www.michelleroux-art.ca

Michel Leroux est né dans un milieu familial où la créativité tenait lieu de moyen d'expression et de subsistance.

Il développe dès son jeune âge un intérêt pour le dessin publicitaire. Puis, il complète ses études à l'Institut des arts graphiques de Montréal où il enseignera durant quatre ans par la suite.

Aujourd'hui, Michel LeRoux consacre tout son temps à parcourir les campagnes du Québec, du Vermont et du Maine, dont il recrée sur toile toute la séduction et la sérénité.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Déroulement de la soirée

Création d'un tableau en direct ayant pour sujet une Chute d'eau.

- Michel Leroux expliquera sa démarche artistique;
- Il communiquera sa façon de peindre;
- Il commentera Le marché de l'Art;
- Il nous fera part de son cheminement personnel dans le monde artistique;
- Il se fera un plaisir de répondre aux questions des participants.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 7 mars 2016
YOLANDE AMYOT

Artiste peintre / Gouache, aquarelle, encre d'imprimerie
www.yolandeamyot.com

Les Arts ont toujours occupé un espace privilégié et représenté une joie indispensable pour Yolande Amyot.

La poursuite de cours, tant en Arts visuels qu'en Histoire de l'art, a été et est encore présente dans sa vie.

Elle ne cherche qu'à exprimer la magnificence de ce qu'elle voit, l'insouciance, la liberté, la belle folie de la nature. Peu lui importe les techniques et les influences, elle dessine, elle peint et elle est heureuse. Elle ne cherche pas à transmettre des connaissances, ou une façon de faire, seulement la vie.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Sujet : Mieux regarder une œuvre d'art, mieux saisir une image.

Une œuvre d'art, tableau, sculpture nous laisse rarement indifférent. Cela nous ravit, nous instruit, nous déplaît, nous irrite ... mais il s'établit une impression, un message, un lien entre l'artiste et le spectateur. L'œuvre d'art est une communication.

Prendre le temps de lire une œuvre, s'attarder à la voir avec ses expériences, ses connaissances, mais surtout avec son cœur. Mieux voir une œuvre pour s'y projeter, s'y retrouver.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Danielle Tremblay, présidente,
danoulynn.art@gmail.com 450.446.5208

Louise Godin, vice-présidente et co-directrice des expositions
godinlo@videotron.ca 450.655.5862

Jacques Landry, vice-président circuit des arts et partenaires
famille_landry00@sympatico.ca 450.461.3796

Michel Côté, trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants
mcote.ca@videotron.ca 450.676.6581

Lorraine Arsenault, directrice aux expositions
arseneaux@sympatico.ca 450.461.0114

François Gagnon, directeur au développement culturel
amigo3@videotron.ca 450.674.4821

Lise Masson, directrice au recrutement
masson.lise@videotron.ca 450.649.1454

Serge Tanguay, directeur à la commercialisation et au développement des artistes
sergetanguay@live.ca 450.482.1690

Claudette Sicotte, secrétaire
cerclo@videotron.ca 450.646.3001

Réjean Gosselin, directeur publicité et communications
rejeanilgosselin@videotron.ca 450.449.2998

Pauline Lysight, directrice à la formation
polenchka@hotmail.com 450.616.3776

Guylaine Ruel, directrice au journal
g_ruel@sympatico.ca 450.349.1568

Jacques Arpin, directeur technologie de l'information, Facebook
jacques.arpin@videotron.ca 450.715.4015

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **FÉVRIER 2016**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **21 JANVIER**

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :
g_ruel@sympatico.ca

Renée Bellavance, coordonnatrice des expo-solo
reneebellavance@videotron.ca

Ghislaine Pilotte, responsable galerie virtuelle
pilotte.ghislaine@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Monica Baron	450.347.9529
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Irène Lavertu	450.444.8527	Céline Leblanc	450.482.0551
Nicole Bédard	450.332.3316	Raymonde Dubord	514.499.3191
Danielle Théroix	450.919.0933		



Expo Galerie AAPARS

au Quartier DIX30 à Brossard

Les 5 et 6 mars 2016

INSCRIPTION IMMÉDIATE



Horaire : samedi et dimanche de 10h à 17h

Installation : vendredi 4 mars de 16h à 20h

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous offrons cette opportunité d'exposer dans un nouveau local sur la Rive-Sud. Ce local permettra aux artistes d'exposer soit sur nos panneaux habituels (2 panneaux par artiste) ou d'installer leur chapiteau blanc (10 pieds x 10 pieds), aucune autre couleur ne sera acceptée, à l'intérieur du local. Un vernissage, porto et chocolat, sera offert aux artistes et visiteurs le samedi à 15 h. Des musiciens seront sur place durant le week-end (un grand succès lors de l'exposition l'année dernière!). Inscrivez-vous dès maintenant et créez vos plus belles œuvres afin d'offrir aux visiteurs une exposition à la hauteur de votre talent.

L'exposition est disponible uniquement aux membres en règle de l'AAPARS au moment de l'inscription et de l'exposition. Le coût est de **80 \$** pour deux panneaux OU **135 \$** pour un emplacement pouvant contenir votre propre chapiteau (10 pieds x 10 pieds). Le chapiteau ainsi que son système d'éclairage doivent être fournis par l'artiste exposant. Les artistes utilisant les deux panneaux auront deux surfaces d'exposition juxtaposées et disposées à angle de 90° et le système d'éclairage inclus. Chaque surface de panneau troué mesure environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. L'installation se fera le vendredi 4 mars entre 16 h et 20 h. Tous les artistes devront avoir quitté les lieux pour 20 h. Les sites sont attribués par tirage au sort à l'arrivée des exposants.

Les inscriptions se font uniquement par la poste du 11 janvier jusqu'au 27 janvier 2016. Sera considérée comme inscrite toute personne dont nous recevrons obligatoirement la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée du paiement libellé au nom de l'AAPARS daté au plus tard le 27 janvier 2016. Il n'y

aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.

La priorité est accordée aux premiers inscrits (le tampon de la poste faisant foi de la date d'inscription). Les artistes dont l'inscription ne sera pas retenue, en raison des places limitées, seront avisés par la poste au plus tard à la mi-février. Les exposants admis recevront leurs cartons d'invitation, cartels, protocole, etc. par la poste deux semaines avant l'exposition.

Les endroits pour peindre sur place seront limités aux artistes qui seront installés dans leurs chapiteaux. Ces artistes, s'ils le désirent, pourront peindre durant tout le week-end à l'intérieur de celui-ci. **AUCUN PRODUIT INFLAMMABLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ ET TOUS LES PRODUITS DEVRONT ÊTRE INODORES.**

Nous vous prions de consulter le protocole d'entente ci-joint pour connaître les règlements et conditions de l'exposition. Vous devez vous soumettre à ces règles, faute de quoi, nous devons retirer votre participation de l'exposition.

Nous avons un urgent besoin de bénévoles pour faire de cette exposition un succès. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une ou deux heures de son temps en tant que bénévole. L'horaire et la tâche seront établis par la responsable des bénévoles de l'exposition.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Lorraine Arsenaault, directrice des expositions, au 450. 461. 0114
Louise Godin, co-directrice des expositions au 450. 655. 5862



Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : _____

Adresse : _____
no civique rue ville code postal

Numéro de téléphone (rés.) : _____ Numéro de téléphone (cell.) : _____

Numéro de téléphone d'urgence : _____ Lien avec vous : _____
(Pour rejoindre une personne si vous avez un malaise ou autre lors de l'exposition) (Ex. : conjoint, ami, etc.)

Courriel : _____

(Pour recevoir la confirmation de votre participation, l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : _____

Si vous désirez envoyer votre renouvellement en même temps que votre inscription, veuillez s'il vous plaît faire deux (2) chèques différents afin de faciliter le travail des bénévoles.

Je désire réserver mes deux surfaces d'exposition juxtaposées, vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de 80 \$ libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 27 janvier 2016 et posté l'adresse ci-dessous :

Je désire réserver un emplacement pour installer mon chapiteau blanc 10' x 10', vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de 135 \$ libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 27 janvier 2016 et posté l'adresse ci-dessous :

AAPARS
Expo Galerie AAPARS mars 2016
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc J3V 4P9

Priorité accordée aux premiers inscrits d'après le tampon postal.

S.O.S. bénévoles :

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires etc. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole.

Je suis disponible pour vous aider à : _____

et/ou mon conjoint est également disponible à vous aider à : _____

Je joins à ce formulaire : mon chèque au montant de 80 \$ (2 panneaux) ou de 135 \$ (emplacement pour chapiteau blanc 10' x 10'), selon le cas, libellé au nom de l'AAPARS et daté du 27 janvier 2016. (Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)

(Facultatif) un chèque séparé au montant de 45\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

FICHE D'INSCRIPTION : Expo Galerie AAPARS ~ 5 et 6 mars 2016

PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAPITEAU



Protocole d'entente de l'exposant - chapiteau Expo Galerie AAPARS au Quartier DIX30 Les 5 et 6 mars 2016 de 10h à 17h

Dates et heures : Samedi le 5 mars de 10h à 17h et dimanche 6 mars 2016 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : Vendredi le 4 mars 2016 de 16h à 20h (au plus tard)

Endroit :

IMPORTANT : DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 4 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. Seuls les chapiteaux blancs de format 10' x 10' seront acceptés. **Le toit du chapiteau ne doit pas être installé.**
3. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
4. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
5. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
6. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision sont acceptées.
7. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
8. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
9. L'artiste qui peint sur place doit peindre à l'intérieur de son chapiteau et doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
10. Le **prix minimum** d'une œuvre doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
11. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 4 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
12. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Rien ne doit être installé à l'extérieur du chapiteau.
13. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
14. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispenser ses œuvres. Tous les artistes devront attendre obligatoirement à 17h le dimanche avant de décrocher leurs œuvres et de démonter leur chapiteau.
15. Tous les artistes exposant dans les chapiteaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
 - **Les artistes doivent fournir leur système d'accrochage et leur propre éclairage ayant un maximum de 200 ampères;**
 - **À l'intérieur comme à l'extérieur de votre chapiteau, rien d'apparent ne doit être laissé sur le sol ou sur votre chaise** (ex. : œuvre, sac à main, manteau, boîte à lunch etc.). Un endroit sera mis à votre disposition pour y mettre vos manteaux et vos effets personnels.
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum de 3 pouces entre chacune;
 - Dans la mesure du possible, les cartels devront être disposés toujours au même endroit sous ou sur vos œuvres, selon votre système d'accrochage;

PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAPITEAU (SUITE)

- **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes;**
 - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - L'artiste doit fournir sa gommette pour coller ses cartels et l'affichette à son nom;
 - L'artiste pourra utiliser le matériel d'identification (affichette à votre nom) fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres dans les chapiteaux;
 - L'artiste pourra apporter, s'il le désire, une petite table, une chaise ainsi qu'un chevalet pour peindre qui seront utilisés à l'intérieur du chapiteau;
 - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole en participant à la rotation au bureau des ventes, à l'accueil des visiteurs ou toute autre tâche selon l'horaire défini par la responsable des bénévoles;**
 - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
16. L'artiste dégage l'AAPARS et l'entreprise assurant la gestion du local de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
17. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
18. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 4 mars.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

PROTOCOLE D'ENTENTE - PANNEAUX



Protocole d'entente de l'exposant - **panneaux** Expo Galerie AAPARS Les 5 et 6 mars 2016 de 10h à 17h

Dates et heures : Samedi le 5 mars de 10h à 17h et dimanche 6 mars 2016 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : Vendredi le 4 mars 2016 de 16h à **20h au plus tard.**

Endroit :

IMPORTANT : DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 4 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision sont acceptées.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
8. Le prix **minimum** d'une œuvre doit être de 100 \$, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
9. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 4 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
10. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
11. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
12. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispenser ses œuvres. Tous les artistes devront attendre obligatoirement à 17h00 le dimanche avant de décrocher leurs œuvres.
13. Tous les artistes exposant sur les panneaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum 3 **pouces** entre chacune;
 - **Pour le respect de vos œuvres et de vos acheteurs potentiels, toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1/2 pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broche apparente. La présentation des œuvres doit être de qualité.**
 - Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gomme pour les cartels et l'affichette à son nom;
 - Incrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
 - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
 - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
 - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;

PROCOLE D'ENTENTE - PANNEAUX (SUITE)

- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole en participant à la rotation au bureau des ventes, à l'accueil des visiteurs ou toute autre tâche selon l'horaire défini par la responsable des bénévoles;**
 - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
14. L'artiste dégage l'AAPARS et l'entreprise assurant la gestion du local de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
15. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
16. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 4 mars.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

Prenez le Virage Vert !

Abonnez-vous sur le site de l'AAPARS



Bonne Année 2016

À tous les membres de l'AAPARS, la volonté, le rêve et les talents réunis sont les moteurs essentiels de la réussite. Qu'en cette nouvelle année se déploient votre créativité afin de réaliser tous vos projets.

En cette saison des Fêtes notre pensée se tourne avec gratitude vers ceux qui ont rendu possible notre avancement. C'est dans cet esprit que nous disons Merci et nos Meilleurs Vœux à nos fidèles partenaires. Merci pour votre chaleureuse collaboration et pour la confiance que vous nous témoignez.

Au nom des membres du comité administratif de l'AAPARS nous vous présentons nos meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année..

*Danielle Tremblay
Présidente de l'AAPARS*

MODÈLE VIVANT

GROUPE DU JEUDI SOIR

DE 19h00 À 22h00

Quelques places sont disponibles
pour membres de l'AAPARS

**Session de
5 semaines/60\$**

Si vous êtes intéressé,
veuillez contacter

Françoise Laborie
francoise.laborie@sympatico.ca

GROUPE DU VENDREDI MATIN

DE 9h45 À 12h45

Quelques places sont disponibles
pour membres de l'AAPARS

**Session de
5 semaines/60\$**

Si vous êtes intéressé,
veuillez contacter

Françoise Falardeau
francfal@hotmail.com

EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

A

AACHEM

De toute la famille Hachem
Bonne et heureuse
année 2016!



Encadrement - Matériel d'artiste - Mobilier

HACHEM.COM

PLATEAU MONT-ROYAL
1720, AV. LAURIER EST
514 522-3520

MONTREAL EST
9192, SHERBROOKE EST
514 355-3000

MASCOUCHE
3085, CH. SAINTE-MARIE
450 474-1474

ST-JÉRÔME
375, RUE LAMONTAGNE
450 565-3334

ST-BRUNO
1191, BOUL. ST-BRUNO
450 653-5000

LAVAL
1555, BOUL. LE CORBUSIER
450 934-9343

VAUDREUIL
22800, CH. DUMBERRY
450 424-2022



ATELIERS OFFERTS PAR L'ARTISTE FRANCINE LEROUX

Liberté et créativité en acrylique et techniques mixtes

Collages, transferts d'images, fabrication d'estampes, de papier coloré, exploration sur papier aquarelle en tenant compte de la composition, des lumières, des couleurs et surtout de votre expression personnelle, démonstration de marouflage.

Atelier de 2 journées: 10h à 16h, 160\$ (minimum 2 personnes, matériel non inclus)

Liberté du geste avec l'encre et l'aquarelle

Une autre belle journée de créativité à vivre. L'encre sur différents supports papier ou toile en travaillant mouillé sur mouillé ou! Tout à découvrir, sans attente, sans limite.

Atelier d'une journée: 10h à 16h - 85\$ (2 à 4 personnes, matériel non inclus)

Techniques de marouflage

Préparation d'une œuvre pour être maroufée. Choix de la toile, (surface qui va recevoir l'œuvre). Coler une œuvre terminée sur toile, sur toile de bois ou sur massonite. Chaque participant maroufle deux à trois œuvres

Atelier de 2 1/2 heures 13h30 à 16h 45\$ (2 à 4 personnes, matériel non inclus)

Information et inscription:
450-922-8649
info@francineleroux.com
www.francineleroux.com

Formation pour les artistes en partenariat avec EDE Entrepreneurs Démarrage à Expansion

Développer et gérer sa carrière artistique

Bien planifier et s'outiller pour maximiser ses chances de réussite.

Durée : 12 semaines

Coût : gratuit

Endroit : St-Bruno

Début : Janvier les mercredis soirs possibilité des mardis si il y a suffisamment d'élèves pour une seconde classe.

Formation en classe avec support en ligne complet vous devez avoir un ordinateur pour suivre le cours

Accès à d'innombrables documents de référence dans le domaine artistique.

Réalisation d'un plan d'affaires complet adapté au milieu des arts visuels ou des métiers d'arts.

Obtention d'un diplôme "Attestation de spécialisation professionnelle en Lancement d'entreprise - ASP" émis par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour les artistes ayant suivi assidûment les ateliers de formation et complété la rédaction de leur plan d'affaire.

Exemples de sujets pouvant être traités : Dossier d'artiste, travailleur autonome et la fiscalité de l'artiste, promouvoir son art et savoir le vendre, le marketing, droit d'auteurs, comment préparer son dossier d'artiste. Plusieurs conférenciers sont invités afin de vous informer sur différentes étapes de la formation.

Pour inscription et informations :

Renée Bellavance – renebellavance@videotron.ca

450-461-2284



Créer. Jouer. Décorer.

RECEVEZ

5X

plus de points

Achetez 50\$ de produits et obtenez 5\$ de rabais sur votre prochain achat*



Exclusif aux membres de :



*Offre valable jusqu'au 30 juin 2016. Avec profil complété. Applicable sur tous les achats en magasin seulement, à l'exception des cartes-cadeaux. Pour plus de détails visitez l'un de nos magasins.

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

HACHEM
ENCADREMENTS - MATÉRIEL D'ARTISTES - MOBILIER

1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4
(450) 653-5000

MAJEURS (OR)



deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



MAGAZIN **art**

LES **VERSANTS**
www.versants.com

Plumes & **PINCEAUX**
872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine
Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire

MUSÉE
des beaux-arts
de Mont-Saint-Hilaire

OUTFRONT
média

TECHNO SERV
Installation / Service
Audio / Vidéo
T 514-619-8453
Courriel: technoservone@gmail.com

Affaires municipales
et Occupation
du territoire
Québec

PIERRE MOREAU
Ministre

Culture
et Communications
Québec

HÉLÈNE DAVID
Ministre

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
Député de Chambly

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

SIMON JOLIN-BARRETTE
Député de Borduas

COLLABORATEURS (ARGENT)

galerie

mp
très **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptresart.com



BMO Banque de Montréal
1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7

EDITIONS
de Villers

lerie
galerie 2456

2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986

Café BROSSARD
www.cafebrossard.com

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONGUEUIL
MARC DAVID

Atelier de
Cadres Déry

1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Saint-Hubert

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél.: 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca

Matthew Dubé
Député
Beloeil-Chambly

1 877 741-7802

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

DIANE LAMARRE
Députée de Taillon

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

NATHALIE ROY
Députée de Montarville

SOUTIEN (BRONZE)

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères

LAS OLAS
traiteur

ZONE W3
média design

Archets & Compagnie

Vignoble
KOBLOTH
VENEZ DÉGUSTER NOS PRODUITS DU TERROIR